

Ce monsieur Belcourt, élu dans un comté composé d'anglais, s'est dit qu'il devait flatter messieurs les électeurs en vue d'une élection prochaine, et il a résolu de faire un petit acte de "loyauté" qui lui donnera les suffrages des électeurs anglais de la circonscription qu'il représente à la Chambre des Communes.

Voici la lettre de M. N. A. Belcourt, adressée au maire d'Ottawa :

Je vous inclus mon chèque pour la somme de \$30 que vous dépenserez comme vous le jugerez le mieux afin de procurer quelque confort additionnel aux braves boys d'Ottawa qui vous rejoindront bientôt dans les rangs de l'armée britannique pour le Transvaal. Je désire prouver par quelque chose de plus que des mots l'admiration que m'inspirent la bravoure et la loyauté des volontaires qui s'emôlent pour aller combattre pour un drapeau qui nous est cher à tous. La cause pour laquelle vous vous enrôlez est la cause du progrès et de la civilisation, de la liberté civile et religieuse, et il n'en est pas de plus glorieux que le drapeau sous lequel et pour lequel vous allez servir.

"Moi, pour un, je suivrai avec le plus grand intérêt tous vos mouvements, et je suis convaincu que vous-même et vos hommes vous acquitterez de votre devoir avec honneur et nous reviendrez convertis de distinction,

"Je vous souhaite à tous bonne santé, un cœur fort et l'assistance de Dieu. Hourra pour l'Union Jack.

"Bien sincèrement à vous,

"N. A. BELCOURT."

\* \* \*

Voyons maintenant l'attitude de M. Bourassa, député de Labelle, qui a démissionné pour aller de nouveau se présenter devant l'électorat, et demander aux Canadiens de Labelle s'ils approuvent la position qu'il a prise sur cette question du Transvaal, en dépit de l'opinion de M. Laurier, qui veut absolument que les

Canadiens-français renient les traditions du passé.

M. Bourassa suit M. Tarte, et il est facile de voir qu'ils s'entendent.

Voici l'opinion de M. Tarte à ce sujet.

Cette opinion a été publiée dans la *Patrie*, et elle reflète l'image du premier-ministre Tarte :

M. Henri Bourassa, élu député de Labelle le 23 juin 1891, a résolu de démissionner. Il nous a prié, hier, de publier la lettre qu'il a adressée à Sir Wilfrid Laurier. Nous nous sommes rendus sans hésitation à sa demande. Les hommes qui ont de fortes convictions et qui ont le courage de les proclamer et de les défendre, même au détriment de leur tranquillité et de leurs intérêts personnels, sont dignes du respect de leur concitoyens.

Ajoutons qu'ils ne sont pas, à toutes les époques, légion.

M. Bourassa est bien connu de nos lecteurs de notre parti, et aussi de nos adversaires, — car il leur a livré plus d'une bataille loyale et triomphante. Il jouit d'une considération [méritée] dans la députation et dans l'opinion publique.

Personne ne songera à mettre en doute la sincérité des motifs qui l'animent.

Il craint que l'action du gouvernement en payant les frais de voyage et d'accoutrement des volontaires qui s'enrôlent en ce moment pour le Transvaal, n'établissent un précédent dangereux pour la Puissance. Le Parlement dit-il, avait le droit absolu d'être consulté en une aussi grave matière.

La *Patrie* est assez jalouse des libertés de notre jeune nation, et assez fière de nos privilèges de citoyens anglais, pour ne pas contester la force de la position constitutionnelle prise par M. Bourassa. Si nous croyions que le précédent redouté par le député de Labelle fût de nature à engager notre avenir, nous tiendrions le langage que nous trouvons dans sa lettre.

Mais outre que les termes de l'arrêté en conseil constituent une réserve et une affirmation de principes, à la valeur desquelles nous attachons